



## Chaudière et vice caché

-----  
Par Redhill090190

Bonjour,

Depuis peu je rencontre un problème avec ma chaudière. Après consultation d'un forum internet qui traite de problématiques liées au chauffage, je me suis rendu compte que plusieurs personnes rencontrent le même problème que moi.

J'ai acquis cette chaudière lors de l'acquisition de ma maison il y a 1 an.

J'ai vécu en location 8 ans dans cette maison et n'ai jamais rencontré le moindre problème avec cette chaudière.

Ma première démarche à été de contacter le constructeur. Ce dernier me propose une intervention facturée que je ne peux me permettre. J'ai évoqué la garantie des vices cachés mais ce dernier refuse d'admettre la présence d'un vice caché.

Que me conseillerais-vous de faire?

D'avance merci.

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

La chaudière n'est plus sous garantie. Et le vendeur du logement est exonéré des vices cachés.

Votre seule solution c'est faire réparer ou changer la chaudière.

Demandez un étalement de la facture ou encore prenez un crédit.

-----  
Par isernon

bonjour,

comme locataire, vous avez sans doute fait procéder à l'entretien (annuel) de votre chaudière.

il n'est pas anormal qu'une chaudière de 9 ans présente quelques problèmes.

vos chaudière n'est plus sous garantie, la réparation vous incombe.

vos première démarche aurait dû être de contacter l'entreprise qui effectuait l'entretien annuel de votre chaudière.

salutations

-----  
Par Redhill090190

Bonjour,

Merci pour vos retours.

Bonne journée